

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU MARDI 18 MARS
Convocation du 10 Mars 2014

L'ordre du jour étant le suivant :

- **Résultats de l'exercice 2013 de la communauté de communes et de ses budgets annexes**
- **Vote du Budget primitif de la communauté de communes et de ses budgets annexes**
- **Vote des taux d'imposition**
- **Aires de jeux 2014 : programme, bilan financier, limitation des coûts, subvention DETR**
- **Déchèterie Sud : Bilan des offres, attribution**
- **Syndicat d'initiatives du Pays d'Othe : Aménagement de locaux, fonctionnement**
- **Subventions aux manifestations**
- **Création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne**
- **Donation d'un fonds artistique (Salvatore Gallo)**
- **Personnels communautaires :**
- **Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif par création d'un poste d'adjoint administratif principal à temps non complet de 16/35è**
- **Compétences communautaires : "Établissement et Exploitation de réseaux de communications électroniques"**
- **Certiphyto : formation groupée**
- **Questions diverses**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi 18 mars, à 18 heures 30, salle des fêtes à Cerisiers, sous la présidence de M. Michel REBEQUET,

Étaient présents :

Arces Dilo	Titulaire	M.	BEZINES	Jacques	Les Sièges	Titulaire	M.	STANIA	Edouard
Arces Dilo	Titulaire	Mme	BAKOUR	Annie	Les Sièges	Suppléant	M.	PERRIGAULT	Pierre
Arces Dilo	Titulaire	M.	VANNEREAU	Pierre	Molinons	Titulaire	M.	BEZINE	Yves
Bagneaux	Titulaire	M.	LEROY	Marcel	Molinons	Titulaire	M.	CHARIOT	Sylvain
Bagneaux	Titulaire	Mme	PERARD	Anne-Marie	St Maurice ARH	Titulaire	M.	PRIN	Francis
Boeurs En Othe	Titulaire	Mme	GIVAUDIN	Françoise	Theil /Vanne	Titulaire	M	COQUILLE	Bernard
Boeurs En Othe	Titulaire	Mme	LESPAGNOL	Odile	Theil /Vanne	Titulaire	M	LAMARRE	Guy
Cérilly	Titulaire	M	BOGAERTS	Guy	Vareilles	Titulaire	M.	GENIN	Lionel
Cerisiers	Titulaire	M.	HARPER	Patrick	Vaudeurs	Titulaire	Mme	GARNAULT	Marie Claude
Cerisiers	Titulaire	Mme.	COTE	Sylvie	Vaudeurs	Titulaire	M.	SCHLICKLING	Jean Claude
Cerisiers	Suppléant	M.	BONNET	Jean-Louis	Vaudeurs	Titulaire	M	CARLI	Martial
Chigy	Titulaire	M.	MAUDET	Luc	Vaumort	Titulaire	Mme	ROCHÉ	Marie-Josée
Chigy	Titulaire	M.	VINCENT	Jérôme	Vaumort	Titulaire	M.	ROUILLON	Bernard
Coulours	Titulaire	Mme	VAILLANT	Christine	Vaumort	Titulaire	M.	MARTIN	Christian
Coulours	Suppléant	M.	DELADERRIERE	Christian	Villechetive	Titulaire	M.	DEVELAY	Michel
Courgenay	Titulaire	Mme	MANDRAY	Florence	Villechetive	Titulaire	Mme	VIE	Nicole
Flacy	Titulaire	M.	DEN DEKKER	Jacques	Villeneuve l'archevêque	Titulaire	M.	REBEQUET	Michel
Foissy/ Vanne	Titulaire	M.	THOMAS	Bernard	Villeneuve l'archevêque	Titulaire	M.	DERVOUT	Jackie
Foissy/ Vanne	Titulaire	M.	HIVERT	Jean-Claude	Villeneuve l'archevêque	Titulaire	M.	KOEHLER	Jean-Claude
Fournaudin	Titulaire	M	SASSIER	Michel	Villeneuve l'archevêque	Titulaire	M.	PUTHOIS	Alain
Fournaudin	Titulaire	Mme	CHAPELET	Marie	Villeneuve l'archevêque	Titulaire	M.	THÉRY	Martine
La Postolle	Titulaire	Mme	ONIS	Oksana	Villeneuve l'archevêque	Titulaire	Mme		
La Postolle	Titulaire	M.	LAPOTRE	X					
Les Clérimois	Titulaire	M.	REVELLAT	Edmond					
Les Clérimois	Titulaire	M.	MARTIN	Michel					
Les Sièges	Titulaire	Mme	BEYAERT	Roselyne					

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : Mmes Chantal CHARLOIS, VALLEE Edith, Patricia CHARPENTIER, Maryse PREAUCHA, T Annick SZELAG, Jacqueline PERINAUD, Marie-France THEVENON, Sulianne STANIA, Renée MORTAIGNE, Laure LARIVE

MM Michel DELAGNEAU, Serge MASSON Patrick CROSIER Jean DECHAMBRE Jacques LOUBATIER, Gérard ROUILLON, André DANDO, Michel RENAULT.

Étaient aussi présents (délégués suppléants) : Mme Aline CLEMENT, MM Christian CROSIER, Bernard ROMIEUX

Invités présents : MM. Jean MARCHAND, Vice-Président du Conseil Général,

Secrétaire de séance : M. Michel DEVELAY

Le Président donne lecture du précédent compte rendu qui est adopté par le Conseil Communautaire, à l'exception de M.STANIA qui désire ainsi marquer son mécontentement sur les modalités de répartition de l'IFER (taxe sur les éoliennes qui est définie par une Loi nationale)

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

Le présent Conseil a été accompagné d'une présentation visuelle des documents par vidéo-projection. Les documents sont mis à la disposition des conseillers.

Introduction de Monsieur le Président :

Contrairement aux exercices précédents, vous ne voterez pas les comptes administratifs avant les budgets, car le compte de gestion du receveur n'a pas pu être finalisé du fait de l'impossibilité de prendre en compte les reports des actifs du SMCTOM (cela aurait dû être fait avant le 1/6/2013). Ce sont là des opérations d'ordre qui ne modifient pas les résultats proprement dits.

Malgré l'arbitrage de M. le Sous Préfet et la fixation de la clé de répartition (53% / 47%), nous butons actuellement sur les conventions réglant le sort des actifs non individualisables (déchèterie mobile, bâtiment, matériels...) qui réglementairement restent la propriété du SMCTOM mais sur lesquels nous voulons avoir un droit de regard quant à leur utilisation et à leur destination puisque ces biens appartiennent en droit, aux communes qui les ont financés, qu'elles soient au SMCTOM ou à la CCVPO.

Le SMCTOM nous a soumis des projets de conventions que nous avons modifiés dans ce sens. J'en ai personnellement discuté avec Jean Pingal, le Président du SMCTOM, par téléphone. Il a alors accepté les conventions modifiées. Mais dans les minutes qui ont suivi, un mail nous informait qu'il maintenait ses premières propositions. En particulier, il refusait l'article qui prévoyait que le SMCTOM ne pouvait disposer des biens non individualisables sans l'accord de la CCVPO. Qui croire ? la réponse orale du président du SMCTOM ou le mail signé en son nom ? Nous sommes donc dans l'attente d'un retour des conventions signées. Ce sont là, les derniers soubresauts d'un combat d'arrière garde.

Le prochain conseil communautaire et le prochain conseil syndical du SMCTOM auront à résoudre cette question... dans l'attente de la dissolution prochaine du syndicat !

Nous ne pouvons donc pas vous présenter le CA 2013 bien que ses résultats soient connus.

D'ailleurs, les budgets qui vous sont présentés prennent en compte, avec l'accord du receveur, les résultats de l'exercice 2013 qui sont les suivants :

❖ **Résultats de l'exercice 2013 de la ZAI des Vignes de Mauny, délibération 008-2014 Classification 7.1, Décision Budgétaire**

Le Président présente les résultats constatés au 31 décembre 2013, pour reprise anticipée au budget primitif 2014, tels qu'approuvés par le receveur communautaire.

Budget de la ZI des Vignes de Mauny : déficit = 729,56 € (qui pourra être résorbé sans difficulté car à partir de 2014, il n'y a plus d'annuité d'emprunt à rembourser).

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
	21 065.80			19 254.63	21 065.80	19 254.63
Opérations exercice	2 918.39		744.94	4 744.94	3 663.33	4 744.94
Total	23 984.19		744.94	23 999.57	24 729.13	23 999.57
Résultat de clôture	23 984.19€			23 254.63€	729.56€	
Résultat définitif	23 984.19 €			23 254.63€	729.56€	

❖ **Résultats de l'exercice 2013 du SPANC, délibération 009-2014 Classification 7.1, Décision Budgétaire**

Le Président présente les résultats constatés au 31 décembre 2013, pour reprise anticipée au budget primitif 2014, tels qu'approuvés par le receveur communautaire.

Budget du SPANC : excédent global = 24 027,58 €

Libellé	Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 239.12		2 239.12
Opérations de l'exercice	49 798.16	71 586.62	49 798.16	71 586.62
TOTAL		24 027.58		24 027.58
TOTAL DEFINITIF		24 027.58		24 027.58

❖ **Résultats de l'exercice 2013 de la Communauté de communes, délibération 010-2014**
Classification 7.1, Décision Budgétaire

Le Président présente le détail des emprunts depuis la création de la Communauté de Communes. Notre collectivité est très peu endettée : un seul emprunt reste en cours.

Le Président présente les résultats constatés au 31 décembre 2013, pour reprise anticipée au budget primitif 2014. **Budget principal : excédent global de clôture = 565 480,10 €** (soit un demi exercice).

La trésorerie de la CCVPO au 1/1/2014 était donc de 588 778,12 €.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	14 925.24			434 263.85	14 925.24	434 263.85
Opérations exercice	184 569.22	141 953.94	905 952.19	1 094 708.96	1 090 521.41	1 236 662.90
Total	199 494.46	141 953.94	905 952.19	1 528 972.81	1 105 446.65	1 670 926.75
Résultat de clôture	57 540.52€			623 020.62€		565 480.10 €
Restes à réaliser	32 057.00	10 000.00			32 057.00	10 000.00
Total cumulé	89 597.52	10 000.00		623 020.62	32 057.00	575 480.10
Résultat définitif	79 597.52 €			623 020.62 €	€	543 423.10€

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Constatant que le résultat de l'exercice fait apparaître un **excédent de 623 020.62 €**

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	434 263.85
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	273 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	188 756.77
Résultat cumulé au 31/12/2013	623 020.62
A.EXCEDENT AU 31/12/2013	623 020.62 €
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
Nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'inv.	79 597.52
AFFECTATION AU COMPTE 1068	79 598.00 €
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent à reporter	543 422.62
(report à nouveau - créditeur - lg 002)	543 422.00 €

❖ **Vote du Budget primitif de de la ZAI des Vignes de Mauny, délibération 011-2014 Classification 7.1, Décision Budgétaire**

Le Président présente ensuite en détails la proposition de Budget primitif (annexe ①) pour la ZAI des Vignes de Mauny. Des négociations sont en cours avec la SAFER pour le droit au bail sur les terres. Le budget présente essentiellement des comptes de stocks, dans l'attente de la vente des terrains et des aménagements. L'emprunt est terminé.

M. Yves BEZINE regrette que la zone ne soit pas équipée pour attirer les entreprises.

L'expérience montre que les équipements créent des charges d'entretien et ne correspondent pas forcément aux attentes des entreprises. En outre cela permet également de garder une réserve foncière pour l'agriculture.

Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2014 de la Zone d'Activité des Vignes de Mauny qui s'équilibre comme suit avec reprise anticipée des résultats:

Section investissement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 211 919€

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 747 563 €

❖ **Vote du Budget primitif du SPANC, délibération 012-2014 Classification 7.1, Décision Budgétaire**

Le Président présente ensuite en détails la proposition de Budget primitif (annexe ②) pour la Communauté de Communes. Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2014 du service assainissement non collectif qui s'équilibre comme suit avec reprise anticipée des résultats :

Section d'exploitation : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 87 047 €

❖ **Vote des taux d'imposition, délibération 013-2014, Classification 7.2, Fiscalité**

Intervention du Président : « Vous avez une décision à prendre quant aux taux d'imposition de la CCVPO. Nous avons convenu qu'une augmentation serait normale (nous avons parlé de +5%) du fait de la prise en compte des compétences « gymnases, terrains attenants, annexes culturelles du collège et accompagnement dans les transports scolaires », la CCVPO se substituant aux communes pour les participations financières relatives à ces compétences, cela représente une charge pour la CCVPO d'environ 170 000 €. Un certain nombre de communes ont d'ailleurs prévu dans leur budget, une baisse de leurs taux d'imposition pour compenser, puisqu'elles n'auront plus à payer les participations aux syndicats qui gèrent les gymnases.

Cela nous paraît justifié dans son principe : à chaque fois que l'on confiera une compétence supplémentaire à la Communauté de communes il en faudra prévoir le financement.

En ce qui concerne le budget 2014, l'état des finances de la CCVPO, son faible endettement et ses excédents sont très satisfaisants, de plus l'évolution des bases d'imposition qui viennent de nous être transmises est également favorable. Même en tenant compte de la diminution certaine de la DGF et des compensations versées par l'État, vous pouvez décider soit d'une augmentation des taux plus modeste que prévue, soit même du maintien de ces taux.

Voici le tableau de l'évolution des bases (annexe ③). Le bureau communautaire vous propose une augmentation de 2% des taux. Voici ce que cela représenterait pour les contribuables soit une augmentation de un euro pour la valeur locative moyenne (annexe ④).

Mme MANDRAY ne souhaite pas une augmentation des taux qui grève le budget des ménages car le budget de certaines communes ne leur permettra pas de diminuer leur charge fiscale.

MM REBEQUET, MAUDET et DEVELAY répondent qu'ils ont déjà appliqué cette diminution dans leur collectivité par soucis d'équité. M. MAUDET ajoute que cela représente plus de 100 000€ d'économie pour les 24 communes, à mettre en parallèle avec l'augmentation des ressources de 8 449€ que représentent ces 2% pour la CCVPO.

M. STANIA remarque qu'il faudrait à l'avenir, prendre en compte l'augmentation constante des ressources liées à l'implantation des éoliennes (IFER) pour ajuster le budget.

M. MARANDEL demande si la CCVPO sera en déficit si on n'augmente pas les impôts. Ce n'est pas le cas, mais il ne faut pas grever les capacités d'autofinancement en diminuant les résultats, ce qui conduirait à un appauvrissement à terme. M MARTIN argumente sur le fait qu'il votera contre cette augmentation.

Le Conseil Communautaire vote à la majorité, avec 9 voix contre et une abstention, l'augmentation de 2% des taux de taxes locales telle que préconisée par le bureau communautaire.

- Taxe d'habitation : **2.38%** au lieu de 2.33%,
- Taxe sur foncier bâti : **2.11%** au lieu de 2.07%,
- Taxe sur foncier non bâti : **4.40%** au lieu de 4.31%,
- Cotisation Foncière des entreprises : **2.46%** au lieu de 2.41%,

Restent inchangées

- Taxe professionnelle de zone : **17%**
- Taxe sur les ordures ménagères : **10.5%**

- **Vote du Budget primitif de la Communauté de Communes, délibération 014-2014**
Classification 7.1, Décision Budgétaire

Les budgets ont été préparés par l'équipe en place, président et vice présidents, après l'avis du bureau et du Conseil communautaire. Ils se veulent très souples afin de permettre à la nouvelle équipe issue des élections municipales, de pouvoir éventuellement les modifier.

En effet, toutes les dépenses à prévoir sont largement couvertes et nous avons volontairement laissé à chaque chapitre des crédits en réserve, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Annexe ⑤) : Les investissements sont estimés à 762 173 € et comprennent pour principales dépenses les opérations déchèterie Sud estimée à 440 000€, aménagement d'espaces de Loisirs : 90 000€, acquisitions de matériels : 30 000€ (comprenant l'équipement du syndicat d'initiative de Cerisiers), travaux dans les bâtiments : 28 000€, PLU intercommunal (reprise des études) : 10 000€. Une somme de 15 000€ est prévue pour le remplacement ou l'installation de panneaux d'entrée de ville. Une somme de 15 000€ est réservée aux opérations comptables relatives à la donation des œuvres de M. Gallo et à leur installation sur sites. 21 766 € restent disponibles pour affectation par la future équipe communautaire. Une ligne a été prévue pour un emprunt destiné à financer la future déchèterie.

Mme VAILLANT craint que la somme affectée à la reprise des études du PLUi soit trop faible mais les délais de mise en place sont très longs (Porter à connaissance de l'État, choix du cabinet d'étude ...) et la plupart des dépenses seront financées par le BP 2015.

Intervention du Président : La section de fonctionnement a été modifiée par rapport aux documents qui ont été envoyés aux conseillers du fait de la prise en compte de l'état des bases d'imposition n°1259, qui vient de nous être communiqué (annexe ⑥)

Le Président présente ensuite en détails la proposition de Budget primitif de fonctionnement (annexe ⑦) pour la Communauté de Communes. Toutes des dépenses sont surestimées et des comptes de réserves ont été alimentés afin de permettre à la prochaine équipe d'ajuster ses choix budgétaires. Le compte 611 tient compte des futurs marchés de la déchèterie de Cerisiers. Les lignes relatives aux personnels tiennent compte de la titularisation de plusieurs agents ainsi que de l'arrivée des personnels du SIVU du Pays d'Othe et des embauches à prévoir pour la déchèterie de Cerisiers. Un agent sera mis en stage à compte de mai. Une somme suffisante a été prévue pour permettre une éventuelle revalorisation des indemnités des futurs élus. Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à la majorité et une voix contre, le Budget Primitif 2014 de la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe qui s'équilibre en comme suit :

Section investissement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 762 173€

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 759 863 €

❖ **Aires de jeux 2014 : programme, bilan financier, limitation des coûts, subvention DETR, délibération 015-2014 Classification 7.1, Décision Budgétaire**

Le total des demandes s'élevait à 112 870€ TTC montant supérieur à l'inscription budgétaire. Afin de répondre à toutes les demandes, il a été proposé aux communes portées au programme 2014 de diviser les travaux en deux tranches pour que chaque phase n'excède pas 18 000€ TTC par commune. Le montant du programme est ramené à 73 980€ TTC (montants estimés avant consultation des entreprises). Il comprend l'installation ou la rénovation avec mise aux normes d'aire de jeux pour les communes d'Arces Dilo, Boeurs En Othe, Chigy, Villechétive, Villeneuve l'Archevêque et l'installation d'un verger à Fournaudin.

Le conseil Communautaire approuve ce programme « aires de jeux 2014 » et autorise le Président à solliciter toutes subventions correspondantes.

❖ **Déchèterie Sud : Bilan des offres, attribution, délibération 016-2014 Classification 1.1, marchés publics**

Suite à l'avis d'Appel Public à la concurrence, les offres ont été analysées par le maître d'œuvre et par la Commission d'Appel d'Offres qui propose de retenir les entreprises suivantes.

LOT	Entreprise	HT	option	total	TTC
VRD	COLAS	123 465,73 €	13 634,59 €	137 100,32 €	164 520,38
QUAI	INNO VERT	129 840,00 €	141 640,00 €	141 640,00 €	169 968,00
CLOTURE	FPCP	8 855,18 €		8 855,18 €	10 626,22
électricité	<i>infructueux</i>	1 287,00 €	<i>Estimé</i>	1 287,00 €	1 544,40
vidéo surveillance	<i>infructueux</i>	4 000,00 €	<i>Estimé</i>	4 000,00 €	4 800,00
plomberie	<i>infructueux</i>	1 000,00 €	<i>Estimé</i>	1 000,00 €	1 200,00
BENNES	GILLARD	27 660,00 €		27 660,00 €	33 192,00
CONTENEURS	PLASTIC OMNIUM	2 995,67 €		2 995,67 €	3 594,80
SIGNALETIQUE	GIROD	5 016,39 €		5 016,39 €	6 019,67
		TOTAL TRAVAUX		329 554,56 €	395 465,47 €
Maitre d'Œuvre	GENIN	13 750,00 €		13 750,00 €	16 500,00
SPS	<i>à désigner</i>	6 000,00 €	<i>Estimé</i>	6 000,00 €	7 200,00
		TOTAL GENERAL		349 304,56 €	419 165,47 €

Le Conseil communautaire approuve les choix retenus et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire. Le mode de fonctionnement de la déchèterie sera défini à l'ouverture (prévue fin 2014) par le règlement de service. Son accès est limité aux seuls habitants de la CCVPO mais on peut envisager d'ouvrir aux habitants de la Communauté de Communes du Sénonais dans le cadre d'un accord avec cette collectivité. Il faut prévoir un poste d'agent d'accueil (temps de travail à définir).

❖ **Syndicat d'initiatives du Pays d'Othe : Aménagement de locaux, fonctionnement, délibération 017-2014 Classification 8.9, culture**

Le syndicat d'initiative pourrait déménager dans un local prévu à cet effet annexé à la bibliothèque médiathèque de Cerisiers et mis à disposition par cette commune. Le montant proposé pour l'aménagement en mobilier s'élève à 4 171 € TTC.

Le Conseil Communautaire décide, comme prévu au Budget Primitif, de financer cette installation. M. CARLI insiste sur l'importance d'un fléchage correct des accès, qui sera fait par la mairie de Cerisiers.

❖ **Subventions aux manifestations, délibération 018-2014 Classification 7.5, subventions**

Le Président présente au conseil communautaire une liste comprenant les subventions accordées en 2013, et les associations ayant sollicité une aide pour une manifestation en 2014.

SUBVENTIONS AUX ANIMATIONS	Rappel subv. 2013	2014
au titre de la compétence tourisme :		
Syndicat d'Initiative de la Vanne (dont Festival de musique)	10 000 €	Retenu
Syndicat d'Initiative de Cerisiers (dont animation médiévale)	10 000 €	Retenu
Syndicat d'Initiative de Sens	100 €	Retenu
Animations parrainées par la CCVPO		
Festival en Othe (avec un spectacle à Cerisiers)	1000 €	1000 €
Van'Action : Foire St Amour	1500 €	Retenu
Amis de la Chapelle de Vve aux Riches Hommes 1914/1918		Retenu

Les Amis de la Chapelle de Vve aux Riches Hommes et la Communauté de communes organisent une animation pour le centenaire de la « Grande Guerre » qui pourrait également être proposée dans un autre lieu de la CCVPO.

Animations retenues en 2014 :	Montant
Amicale Patrimoine Siégeois : « un dimanche à la campagne »	Sur bilan
Boeurs en Othe : Association Sports et Loisirs : Concert	Sur bilan
Cerisiers Musique en Othe: festival lyrique	Sur bilan
Chigy Comité des fêtes : Feux de l'été	Sur bilan
Curginiens d'ici et d'ailleurs : animation historique	Sur bilan
La Puce de Vareilles : Saints de glace	Sur bilan
Les Clérimois Loisirs : animation foire	Sur bilan
Les Sièges UNRPA : exposition et Véhicules anciens	Sur bilan
Résonnances de Vauluisant : Festival de Musique	Sur bilan
Theil/Vanne Joyeuse entente : Feux de St Jean	Sur bilan
Vaumort Accueil : Feux de l'été	Sur bilan
Total	

Les subventions versées aux Syndicats d'Initiative sont majorées afin de leur permettre d'organiser deux manifestations d'importance soit : un concert classique à Villeneuve l'Archevêque et l'animation médiévale à Cerisiers.

Le conseil communautaire

- décide d'inscrire au compte 6574 un montant de 50 000€, d'arrêter la liste des animations éligibles pour 2014 selon les indications ci-dessus,
- dit que les subventions seront accordées au vu des résultats financiers des manifestations (hors manifestations parrainées par la Communauté de Communes).
- Dit que les modalités d'attribution définitives seront fixées par le prochain Conseil communautaire

❖ **Création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne, délibération 019-2014 Classification 8.4 Aménagement du Territoire**

Le Président présente au Conseil communautaire un compte rendu des réunions organisées avec les Présidents des communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne, du Jovinien, du Sénonais, de la Vanne et du Pays d'Othe, du Villeneuvien, et de Yonne Nord, en vue de la création d'un pôle d'équilibre territorial et rural. Il permettra de bénéficier de subventions régionales et européennes et de renforcer la visibilité du Sénonais, trop mal connu. Ce PETR sera compétent pour définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. Il est en charge du projet de territoire dans les conditions définies aux articles L. 5741-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Il est aussi compétent

pour l'élaboration, la révision et la modification du Schéma de Cohérence Territoriale dont le périmètre, identique à celui du pôle a été défini dans l'arrêté préfectoral N° DDT/SUHR/2013/0192 du 19 décembre 2013.

Le PETR sera géré par un syndicat mixte. La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe y disposera de 2 délégués (et un suppléant) sur un total de 27 délégués (prorata population) et les participations seront calculées en fonction de la population et du potentiel fiscal.

Le Conseil Communautaire, à la majorité avec deux abstentions, approuve la création du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne, tel que défini ci-dessus, décide l'adhésion au futur syndicat mixte et autorise le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

❖ **Donation d'un fonds artistique (Salvatore Gallo), délibération 020-2014 Classification 3.6, gestion du domaine privé, don**

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet de don des œuvres de Salvatore Gallo par sa veuve. Ce fonds artistique d'une centaine d'œuvres (sculptures et peintures) reste à estimer. M. GALLO est exposé dans de nombreux musées et une de ses œuvres figure sur l'aire de service APPR de Villeneuve l'Archevêque. Il conviendra de prendre en charges les œuvres à son domicile, de les entreposer dans un local qui pourrait être loué et sécurisé par la CCVPO. Il faut envisager d'assurer le fonds et de procéder à des nettoyages et rénovations. Les sculptures pourraient être réparties en un circuit « Gallo » dans nos communes avec une exposition permanente des autres pièces dans un lieu à définir. Sur proposition du Président, la commune de Cerisiers accepte d'accueillir la plus grande des sculptures.

Vu l'article L2242-1 et suivants du CGCT, le conseil communautaire accepte le don des œuvres de Salvatore Gallo, dit que les sommes nécessaires ont été prévues au budget primitif.

▪ **Personnels communautaires : Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif délibération 021-2014 Classification 4.1, personnels titulaires**

En raison de l'augmentation des charges liées à la gestion des déchets, et à la communication, le Conseil Communautaire décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet de 16/35^e, à compter du 1^{er} avril 2014, en remplacement du poste d'adjoint administratif principal à temps non complet de 14/35^e créé par délibération du 23 mai 2012.

L'agent sous contrat aidé sera mis en stage en mai sur le poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe créé par délibération de septembre 2013.

❖ **Compétences communautaires : "Établissement et Exploitation de réseaux de communications électroniques", délibération 022-2014 Classification 8.4, aménagement du territoire**

La Communauté de Communes est invitée par le Conseil Général à prendre la compétence « pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques » afin de financer ce déploiement onéreux aux côtés du Conseil Général. Considérant que la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire Icaunais approuvé par le Conseil Général de l'Yonne nécessite la prise de la compétence de l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales par les Communautés de communes ; il conviendrait de compléter les compétences de la Communauté de communes afin de lui permettre d'exercer la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques régie par l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales

Suite à la réunion organisée le 28 janvier par le Conseil Régional au sujet du déploiement du WiMax, le Conseil Communautaire rappelle son souhait de voir les actions des différentes collectivités se réaliser en synergie. M. Marchand indique que, suite à la demande des élus

communautaires, un état des lieux du haut débit par le Conseil Général est en cours sur le territoire de la CCVPO.

Le Conseil Communautaire décide de prendre la compétence « pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques » et sollicitera les délibérations concordantes de ses communes membres.

Certiphyto : formation groupée

La Communauté de Communes propose à ses communes membres de se grouper pour organiser une formation Certiphyto (coût plus faible en groupe) Cette formation aura lieu à Villeneuve l'Archevêque, et pour un coût (hors repas) de 850€ par jour sur deux jours pour un groupe de 10 à 15 agents, payables directement par la collectivité employeur. Les communes n'ayant pas répondu sont invitées à inscrire rapidement leurs agents auprès du secrétariat de la CCVPO.

Conclusion de Monsieur le Président,

« En 1994, il y a 20 ans, j'ai proposé aux communes qui constituaient le Syndicat Intercommunal de collecte des Ordures Ménagères que je présidais alors, de se constituer en Communauté de communes afin de bénéficier des avantages que la loi prévoyait et afin de nous protéger quant à des décisions plus draconiennes pour la ruralité.

Certaines communes ont craint pour leur autonomie. Elles ont vu là, une aventure sans lendemain. C'était pourtant une évolution inéluctable de l'intercommunalité. La suite l'a démontrée.

Six communes (Chigy, La Postolle, Les Clérimois, Les Sièges, Vareilles et Villeneuve l'Archevêque). avaient accepté la création de la Communauté de communes de la Vanne qui est née le 1/1/1995.

Nous étions alors des précurseurs.

D'autres nous ont rejoints. (Bagneaux, Foissy...) puis au 1/1/2011 des communes du canton de Cerisiers : nous étions alors 13 communes au sein de ce qui était devenu la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe.

Nous nous sommes efforcés de ne pas ôter aux communes leurs raisons d'être, ne confiant à la Communauté que des compétences indispensables ou souhaitables.

Puis, la Loi a imposé à toutes les communes d'intégrer un EPCI à fiscalité directe.

Nous comptons aujourd'hui 24 villages, près de 9000 habitants pour 400 km².

En quittant la présidence de notre Communauté de communes, poste que j'occupe depuis sa création, je dois remercier tous ceux qui m'ont accompagné dans ce qui fut une aventure constructive. Ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui.

Nous avons toujours travaillé en toute transparence, dans une ambiance conviviale. Nous avons constitué une solidarité intercommunale. Sans oublier les intérêts propres à chaque commune, nous avons appris à nous intéresser aux autres.

Je laisse notre CCVPO dans un état qui permettra à mon successeur de poursuivre la tâche dans de bonnes conditions : 585 000€ de trésorerie, un endettement très faible, des impositions modestes, un personnel réduit mais de qualité à qui je me dois de rendre hommage...

Je termine en saluant ceux qui comme moi ne poursuivront pas l'aventure et en souhaitant bon courage aux autres.

Allez, foin de nostalgie, je vous invite à la collation préparée par nos amis de Cerisiers que je remercie. Allons lever nos verres à l'avenir de notre Communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS du 18 mars 2014

- ❖ Résultats de l'exercice 2013 de la ZAI des Vignes de Mauny, délibération 008-2014 Classification 7.1, Décision Budgétaire 3
- ❖ Résultats de l'exercice 2013 du SPANC, délibération 009-2014 Classification 7.1, Décision Budgétaire 3
- ❖ Résultats de l'exercice 2013 de la Communauté de communes, délibération 010-2014 Classification 7.1, Décision Budgétaire 4
- ❖ Vote du Budget primitif de de la ZAI des Vignes de Mauny, délibération 011-2014 Classification 7.1, Décision Budgétaire 5
- ❖ Vote du Budget primitif du SPANC, délibération 012-2014 Classification 7.1, Décision Budgétaire 5
- ❖ Vote des taux d'imposition, délibération 013-2014, Classification 7.2, Fiscalité..... 5
- Vote du Budget primitif de la Communauté de Communes, délibération 014-2014 Classification 7.1, Décision Budgétaire 6
- ❖ Aires de jeux 2014 : programme, bilan financier, limitation des coûts, subvention DETR, délibération 015-2014 Classification 7.1, Décision Budgétaire..... 7
- ❖ Déchèterie Sud : Bilan des offres, attribution, délibération 016-2014 Classification 1.1, marchés publics 7
- ❖ Syndicat d'initiatives du Pays d'Othe : Aménagement de locaux, fonctionnement, délibération 017-2014 Classification 8.9, culture 7
- ❖ Subventions aux manifestations, délibération 018-2014 Classification 7.5, subventions..... 8
- ❖ Création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne, délibération 019-2014 Classification 8.4 Aménagement du Territoire..... 8
- ❖ Donation d'un fonds artistique (Salvatore Gallo), délibération 020-2014 Classification 3.6, gestion du domaine privé, don 9
- Personnels communautaires : Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif délibération 021-2014 Classification 4.1, personnels titulaires 9
- ❖ Compétences communautaires : "Établissement et Exploitation de réseaux de communications électroniques", délibération 022-2014 Classification 8.4, aménagement du territoire 9

Le présent compte rendu comporte les annexes jointes ① à ⑦

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous-Préfecture, le 20 mars 2014
Et publication ou notification, le 20 mars 2014
Suivent les signatures